



SNUDI-FO

Syndicat du Val-de-Marne

Constellations et observatoire des mathématiques

Des formations qui consistent à observer et être observé par un groupe d'autres collègues dans nos classes, en dehors de tout cadre réglementaire, qui n'ont aucun caractère obligatoire !

Des IEN ont informé des écoles que des collègues seraient inscrits aux formations en constellations pour l'année scolaire 2022-2023.

Participer aux constellations est-il obligatoire ? **NON !**

Le décret n° 2017-44 du 29 mars 2017 définit toujours nos obligations de service. Il précise que nous devons «18h consacrées à des actions de formation continue, pour au moins la moitié d'entre elles, et à de l'animation pédagogique ». Ne figure dans ce texte aucune notion d'animation ou de formation obligatoire ou à caractère départemental. **Les PE sont donc libres de choisir comment ils effectuent ces 18 h !**

Le SNUDI-FO rappelle aussi que, si les enseignants sont tenus de participer à 18h d'animations pédagogiques, il est de la responsabilité de l'Institution d'organiser un plan de formation avec des animations pédagogiques que les PE peuvent librement choisir en fonction du contenu.

Il rappelle également **qu'aucun texte réglementaire ne permet d'imposer à un enseignant la visite d'un de ses collègues, qui n'a aucun statut particulier pour cela.** De même, le fait de convoquer un enseignant et le sortir de sa classe pour participer à l'observation de la classe d'un autre collègue ne peut être considéré comme un stage de formation continue et être imposé.

C'est pourquoi le SNUDI-FO demande l'abandon de ce dispositif consistant au final à de l'auto-formation ou à du formatage qui ne saurait se substituer aux 18h d'animations pédagogiques telles que définies dans nos obligations réglementaires de service et intervient pour qu'il ne soit en aucun cas imposé aux collègues. Pour le SNUDI-FO 94, les enseignants sont les mieux à même de savoir de quelles formations ils ont besoin.

En quoi consiste les constellations ?

Les formations « constellations » sont un dispositif ministériel qui remet en cause la liberté pédagogique individuelle et le libre choix de formation. Cette « formation » serait proposée en mathématiques et en français tous les 6 ans. Les constellations se déclinent en plusieurs temps : réflexions collectives, formations théoriques, visites croisées entre collègues : un collègue servira de « cobaye » et les autres évalueront la séance présentée... Une rotation serait effectuée entre tous les membres d'une même constellation, en fonction des possibilités de moyens de remplacement... Les groupes de constellations sont pris en charge par un CPC ou par l'IEN lui-même pour une durée de formation de 30 heures (12 heures sur temps scolaire, 18 heures hors temps scolaire) alors que nous ne disposons que de 18h de formation dans le cadre de nos 108h annualisées.

Participer à l'observatoire des mathématiques est-il obligatoire ? **NON !**

Le SNUDI-FO 94 a été saisi par des collègues de plusieurs circonscriptions (Orly, Arcueil, Saint-Maur, ...) auxquels les IEN ont annoncé que leurs écoles ont été « retenues » pour participer, en cette fin d'année et lors de l'année scolaire prochaine, à l'« Observatoire des mathématiques ». 48 écoles seraient à ce jour concernées. Des questionnaires relatifs aux pratiques pédagogiques, préparatoires à des réunions et à des visites dans les classes, sont adressés aux collègues en leur demandant de les remplir en amont.

Cet « observatoire des mathématiques » est la mise en œuvre, dans le premier degré, des laboratoires de mathématiques que le Ministre Blanquer a cherché à imposer dans les établissements du second degré, et dont le

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles de l'enseignement public, de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière

✉ 11/13, rue des archives - Maison des syndicats - 94000 CRETEIL ☎ 01.43.77.66.81
Fax : 01.43.77.31.29 - email : 94snudifo@gmail.com - internet : snudifo94.fr -  snudifo94 -  @SNUDIFO94

syndicat des personnels enseignants SNFOLC demande l'abandon. Cet observatoire rentre dans le cadre des formations dites en « constellations », que le Ministère entend imposer à tous les PE.

Le SNUDI-FO 94 rappelle, qu'au même titre que pour les constellations, il ne peut y avoir aucun caractère obligatoire à répondre à ces divers questionnaires, à participer à ces réunions ou à accepter la visite de ses pairs dans sa classe. Aucune de ces demandes ne figure dans les obligations réglementaires de service des enseignants du premier degré (24h d'enseignement hebdomadaire et 108h annualisées).

Le SNUDI-FO 94 s'est adressé, à ce sujet, à une IEN du département (lire [le courrier](#)), lui rappelant qu'aucun enseignant ne pouvait se voir imposer sa participation à cet « observatoire ». Elle en a convenu et a précisé que seuls les collègues volontaires y participeraient.

En cas de pressions, contactez le syndicat qui interviendra pour défendre vos droits.

Des formations issues du protocole PPCR

Ce dispositif formation-accompagnement a été mis en place par l'ex Ministre Blanquer qui réaffirmait lui-même qu'il découlait de PPCR, dans son projet de « *Lignes Directrices de Gestion relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels* » qui ont cadré les promotions depuis janvier 2021. Dans le chapitre « *Un accompagnement des personnels tout au long de leur carrière* », il est précisé que les DRH académiques contribuent « *à l'accompagnement professionnel des personnels par la mise en place et la coordination de dispositifs d'aide, de soutien et de conseil ainsi que de formation en lien avec le service académique de la formation continue de tous les personnels.* » « *Les personnels doivent, selon leurs fonctions : (...) faire évoluer leurs pratiques professionnelles (...) et partager leurs expériences entre pairs* ».

Depuis la mise en place de PPCR (protocole non signé par FO mais accepté par la FSU, le SE-UNSA et la CFTD), le SNUDI-FO a toujours alerté sur le deuxième volet de ce protocole, à savoir un dispositif d'accompagnement individuel ou collectif visant à remettre en cause l'indépendance professionnelle et la liberté pédagogique pour imposer les contre-réformes ministérielles. **Le SNUDI-FO revendique l'abandon de PPCR.**

Constellations et observatoire des mathématiques : le nouveau management du « Grenelle »

Le ministre Blanquer expliquait lui-même que « *les plans français et mathématiques répondent aux enjeux soulevés par les participants au Grenelle de l'Education, en faveur d'une formation de proximité, dans la durée, entre pairs et répondent à des besoins contextualisés* ». Anticipant la fusion des corps d'inspection et avançant davantage vers celle des corps enseignants, il décide que chaque plan sera piloté par un binôme 1er et 2nd degré (IEN et IA IPR), que les « *laboratoires mathématiques (du 2nd degré) peuvent accueillir les constellations (...) et favorisent ainsi la mise en place d'une formation inter-degré efficace* ». Rappelons que le gouvernement prévoit que l'évaluation des enseignants se fasse par des pairs (conseillers pédagogiques, directeurs d'école, enseignants désignés par lettre de mission...) tout en recentrant les missions des inspecteurs sur le « pilotage », c'est-à-dire le suivi des contre-réformes ministérielles. Ces mesures s'articulent avec la généralisation de l'évaluation des écoles (permanente en REP+ avec la mise en place de la part variable), le statut des directeurs d'école, la mise en place de « RH de proximité » ...

Le SNUDI-FO demande l'abandon de ces dispositifs et rappelle qu'en tout état de cause aucun collègue ne saurait être contraint d'y participer contre son gré !

Faire appel au syndicat pour défendre vos droits : Le SNUDI-FO 94 vient de s'adresser à une IEN du département (lire [les courriers joints](#)). **Si vous êtes inscrits d'office dans une constellation, nous vous invitons à contacter le syndicat qui vous aidera à faire valoir le fait que vous n'êtes pas volontaire** et que vous souhaitez vous inscrire aux animations pédagogiques de votre choix, dans le programme proposé aux autres PE de votre circonscription. En tout état de cause, rappelons que chaque PE peut participer à 9 heures de réunions d'informations syndicales (RIS) et les déduire des animations pédagogiques qu'il choisit, y compris s'il s'agit d'une formation en « constellation » ! (décret 447 du 28/08/82 et circulaire n°2014-120 du 16.09.2014).